

Commission de suivi des sites – Corrèze Exemple de travaux stériles en Bretagne

Julien BOSSIAN

AREVA Mines / Après Mines France

le 19/12/2016



Contexte général



- ▶ **Dossier de Porter à Connaissance de mars 2016**
- ▶ **Réunion publique de Persquen le 08/06/2016**
- ▶ **Arrêté préfectoral du 19 juin 2017**
 - ◆ **Site exutoire : Prat Merien**
 - Propriété foncière d'AREVA
 - Sous Police des Mines avec surveillance environnementale
 - Proche des zones à traiter
 - Modification non substantielle du stockage actuel (160 000 m³)
 - ◆ **Volume total autorisé par l'AP : 5 000 m³ pour les cas travaux et 10 000 m³ au total**
 - ◆ **Surveillance**
- ▶ **Travaux préalables réalisés sur le site exutoire**
 - ◆ **Défrichage**
 - ◆ **Pose de la clôture**
 - ◆ **Création du merlon périphérique**



Description des travaux



▶ 10 chantiers

- ◆ Chemins
- ◆ Cours de ferme / d'habitation
- ◆ Plateformes

▶ Signature des conventions avec les propriétaires

- ◆ Réunion de présentation des travaux avec les propriétaires le 25/08/2017
- ◆ Validation des travaux et de l'état final après travaux

▶ Travaux :

- ◆ Début des travaux en octobre 2017 – finalisation fin 2017 hors aléas
- ◆ Décaissement / Remblaiement / Terrassement / Aménagement final
- ◆ Précautions particulières :
 - Camions bâchés
 - Registre transport
 - Dosimétrie passive pour les travailleurs
 - Plan compteur état initial / Fond de fouille et Plan compteur état final
- ◆ Rapport Fin de Travaux à transmettre à la DREAL

Fiche 56A-003 : Chemin Ty Gallen



- ▶ **Commune : Bubry**

- ▶ **Zones concernées par les travaux :**
 - ◆ Chemin (ancien chemin minier)

- ▶ **Bilan Stériles :**
 - ◆ Volumes prévus (source fiche travaux) : 100 m³
 - ◆ Volumes réels excavés (taux de foisonnement inclus) : 378 m³

- ▶ **Aléas rencontrés :**
 - ◆ Chemin situé sur la verse du site de Ty Gallen : augmentation de la surface et de la profondeur pour atteindre le terrain naturel

Fiche 56A-003 : Chemin Ty Gallen



► Travaux



Fiche 56A-003 : Chemin Ty Gallen



► Etat final



Fiche 56A-006 : Poulailier Keryacunff



- ▶ **Commune : Bubry**

- ▶ **Zones concernées par les travaux :**
 - ◆ **Auvent et zone située dans le poulailier**

- ▶ **Bilan Stériles :**
 - ◆ **Volumes prévus (source fiche travaux) : 60 m³**
 - ◆ **Volumes réels excavés (taux de foisonnement inclus) : 70 m³**

- ▶ **Aléas rencontrés :**
 - ◆ **Sans objet**

Fiche 56A-006 : Poulailier Keryacunff



► Travaux



Fiche 56A-006 : Poulailier Keryacunff



► Etat final



Fiche 56A-050 : Ferme Quistiave



- ▶ **Commune : Guern**

- ▶ **Zones concernées par les travaux :**
 - ◆ Cour de ferme et chemin d'accès
 - ◆ Point singulier sous hangar

- ▶ **Bilan Stériles :**
 - ◆ Volumes prévus (source fiche travaux) : 230 m³
 - ◆ Volumes réels excavés (taux de foisonnement inclus) : 633 m³

- ▶ **Aléas rencontrés :**
 - ◆ Augmentation des volumes à excaver : épaisseur plus importante que prévu au niveau du chemin
 - ◆ Présence de stériles miniers sous une dalle béton du bâtiment : travaux de démolition, excavation et réfection de la dalle non prévus initialement

Fiche 56A-050 : Ferme Quistiave



► Travaux



Fiche 56A-050 : Ferme Quistiave



► Etat final



Fiche 56A-049 : Habitation Quistiave



- ▶ **Commune : Guern**

- ▶ **Zones concernées par les travaux :**
 - ◆ Cour d'habitation avec zone sous auvent
 - ◆ Plateforme

- ▶ **Bilan Stériles :**
 - ◆ Volumes prévus (source fiche travaux) : 375 m³
 - ◆ Volumes réels excavés (taux de foisonnement inclus) : 936 m³

- ▶ **Aléas rencontrés :**
 - ◆ Epaisseur importante au niveau de la cour d'habitation et du talus de la plateforme

Fiche 56A-049 : Habitation Quistiave



► Travaux



Fiche 56A-049 : Habitation Quistiave



► Etat final



Surveillance environnementale



► Prescrite par l'article 6 de l'AP du 19 juin 2017 :

Article 6 : La qualité radiologique des eaux du ruisseau du Chapelain sera contrôlée par des prélèvements avec analyses en uranium et radium solubles à raison d'un prélèvement avant l'arrivée des premiers stériles à regrouper, d'un prélèvement par période de deux mois pendant la durée des travaux (un prélèvement au minimum) et d'un dernier prélèvement à l'issue des travaux sur le site de Prat Merien. Une mesure de la fraction insoluble du radium sera également réalisée. Les résultats seront transmis dès réception au service d'inspection.

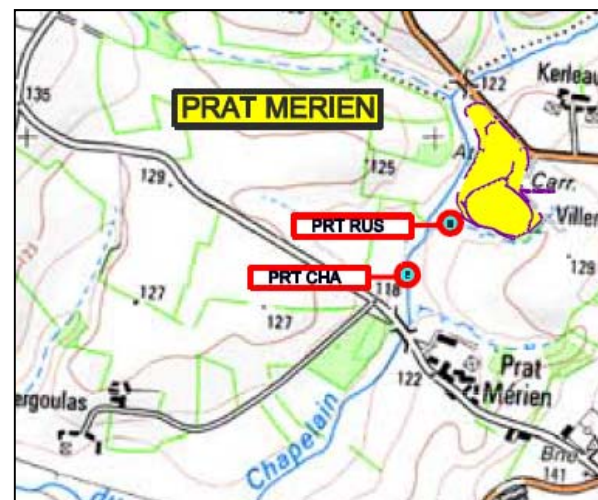
Après la fin des travaux, le suivi de la qualité des eaux sera maintenu à une fréquence trimestrielle sur les points déterminés en annexe. Cette fréquence pourra être diminuée sur demande de l'exploitant et après justification.

Afin de s'assurer de l'absence d'impact du stockage de stériles sur l'environnement, l'exploitant réalise une surveillance du milieu aquatique (eau et fraction alluvionnaire) en amont et en aval hydraulique du site (ru du Chapelain), avant les travaux, puis 3 mois et 9 mois après les travaux, sur les paramètres Uranium 238 et Radium 226. En fonction des résultats obtenus des contrôles supplémentaires pourront être réalisés par l'exploitant à la demande de la police des mines.

- ◆ **Surveillance du milieu aquatique : eau et sédiments**
- ◆ **Prélèvements en amont et en aval du site de Prat Mérien**
- ◆ **Prélèvements avant, pendant et après les travaux**
- ◆ **Paramètres suivis : Uranium 238 et Radium 226**

Surveillance environnementale

► Situation des 3 points de prélèvement :



- ◆ CHAPE A : le Chapelain en amont du site de Prat Mérien
- ◆ PRT RUS : écoulement fossé en aval du site de Prat Mérien
- ◆ PRT CHA : le Chapelain en aval du site de Prat Mérien
- ◆ Prélèvements effectués les 06/09/17 (avant travaux) et 07/11/17 (pendant travaux) – Prochains prélèvements les 12 et 13/12/2017
- ◆ Les résultats seront envoyés dès réception à la DREAL et présentés lors de la prochaine CIS (après la fin des travaux)



Merci de votre attention